



## Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger

24 juin 2021

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

En France, comme dans un certain nombre d'autres pays, la **crise sanitaire mondiale** provoquée par la pandémie de coronavirus COVID-19 semble évoluer dans un sens favorable à un retour vers une vie normale pour un nombre croissant d'établissements scolaires. Il est cependant clair que le risque de nouveaux développements de la maladie reste présent et nos sections nous font remonter des témoignages glaçants. J'en profite pour adresser, au nom de la CFDT, mes plus sincères condoléances à notre cher collègue de Pondichéry dont la famille a été durement frappée par le variant delta.

Pour les personnels comme pour les usagères et usagers, l'été sera loin de marquer partout la fin des inquiétudes et des complications : complications renforcées par une **cacophonie sans nom à l'occasion des examens** avec un effet négatif sur les conditions de travail ou encore complications relatives aux déplacements entre la France et le pays d'exercice. **L'inquiétude concernant la mobilité** règne particulièrement dans les pays d'Asie et dans les pays du rythme Sud.

La CFDT demande que l'Agence assure un soutien plus appuyé aux personnels sur ces questions, notamment quand la réglementation des pays d'accueil prévoit l'obligation de périodes de quarantaine au moment du retour ou pour surmonter d'autres obstacles à la mobilité estivale. En certains endroits, la possibilité de quitter son poste une semaine avant la date officielle des congés est refusée sans motif fondé, occasionnant des blessures et une anxiété innécessaires.

Dans d'autres endroits, de nombreux frais générés par la crise sont supportés par les seuls personnels. Ce n'est pas acceptable. Le Sgen-CFDT renouvelle sa demande que le Conseil d'administration prenne des mesures exceptionnelles les concernant et que les montants alloués aillent au-delà de la modestie.

Les dispositions proposées au Conseil d'administration de ce jour pour ce qui concerne la prise en charge des frais de quatorzaine **choquent la CFDT** car des catégories d'agents de l'AEFE comprises en 2020 parmi les bénéficiaires des aides semblent en être désormais exclues. De fait, **ce sont les plus fragiles qui sont exclus du projet de délibération puisqu'il s'agit des personnels en recrutement local.**

Nous disons par ailleurs une nouvelle fois qu'il n'est pas normal que les primes ou indemnités instaurées en France ne soient pas plus rapidement transcrites pour les personnels détachés.

La situation amène à se poser des questions au-delà du présent et de l'avenir proche du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Il est indispensable que les objectifs assignés à l'enseignement français à l'étranger tiennent compte de la crise en cours. Il n'est pas possible qu'on en revienne aux conceptions du monde d'avant sans réfléchir collectivement aux leçons à tirer de ce qui se passe depuis le début de l'année 2020. C'est pourquoi nous déplorons que le **contrat d'objectifs et de moyens** de l'Agence pour les prochaines années n'ait pas fait l'objet depuis 2019 des concertations nouvelles qu'imposeraient les événements intervenus depuis deux ans. Les échanges à l'ordre du jour de ce CA sur le bilan du COM 2016/2018 permettront peut-être de mettre en évidence cette nécessité. Les directions adoptées en 2019 dans le cadre du **plan de**

**développement de l'enseignement français à l'étranger** doivent impérativement évoluer dans la concertation. Or celle-ci n'a pas eu lieu.

Nous sommes à la CFDT particulièrement attachés à la préservation des missions de service public et à leur développement, mais **ce développement ne saurait se faire au rabais**, en sacrifiant aux principes fondamentaux de la République. Le doublement de la capacité d'accueil de l'enseignement français à l'étranger ne doit pas se faire aux dépens des personnels, qui sont par leur présence même dans les établissements les garants du respect de ces règles et des références de notre École. Il n'est pas acceptable d'utiliser les compétences des agents formés et recrutés par l'Éducation nationale hors de tout cadre réglementaire **et sans représentation collective**, comme c'est le cas des détachés directs actuellement. Nous demandons que le dossier d'homologation intègre un volet plus consistant sur la situation des personnels.

Je rappelle une nouvelle fois que le Sgen-CFDT demande l'ouverture d'une négociation aboutissant à réformer des éléments de rémunération des personnels en détachement à l'étranger car le décret 2002-22 est totalement inadapté. Nous revendiquons avec détermination la mise en place d'un **statut unique des personnels détachés à l'AEFE**. En attendant, il nous apparaît indispensable de revaloriser la grille des ISVL pour garantir ou améliorer l'attractivité des postes.

La CFDT est la première centrale syndicale en France et l'une des trois organisations professionnelles représentatives des personnels de l'AEFE. À nos yeux, le maintien indispensable des objectifs de **qualité du service public** passe par des garanties aux personnels dans leurs conditions d'exercice et de rémunération.

Le réseau se doit de donner des réponses adaptées aux **attentes des familles** pour assurer aux élèves la **formation de qualité** qu'ils méritent. L'entrée en concurrence ne saurait se traduire vers un alignement sur la base du moins-disant des réseaux internationaux. Il ne servirait à rien d'augmenter les effectifs si c'était au prix du sacrifice de nos spécificités au cœur de l'École française.

Pascale Canova